

République Française.
Département du Cantal.
Commune de Naucelles.

REUNION du 11 Avril 2018.

Nombre de membres: 19. En exercice: 19. Présents: 16 Représentés: 3
Date de convocation: 05/04/2018.

Le **onze** avril **deux mil dix-huit**, à **19 heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian POULHES, maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Michel ARRESTIER, Céline ARSAC, ~~Hélène BACHELERY, Bernard CHALIER~~, Marie-Christine CLUSE, Corinne FALIES, Muriel FALISSARD, Marjorie FREYSSAC, Christian GASTON, Evelyne LADRAS, Michel LAVAL, ~~Marie MALROUX~~, Jacky MARGE, Jean-Philippe MONCANIS, Jacques MURATET, Christian POULHES, Jean-Pierre REYT, Christine TOUZY, Patrick VISI.

Absents excusés : Hélène BACHELERY, Bernard CHALIER, Marie MALROUX

Pouvoirs : Hélène BACHELERY à Jean-Philippe MONCANIS, Bernard CHALIER à Christian GASTON, Marie MALROUX à Christian POULHES

Marjorie FREYSSAC a été élue secrétaire.

Adoption du P.V. de la séance du 1^{er} Mars 2018

M. LAVAL regrette que ne soit pas spécifié dans le PV du 1er Mars que l'application de l'arrêté préfectoral N°2005-1472 du 14 09 2005 a permis à M. SERVAN d'être le plus proche des critères et ainsi d'être choisi parmi les exploitants. M. Le Maire souligne que la remarque de M. LAVAL sera notée dans le Procès-verbal de ce conseil.

Vote : (dont 3 pouvoirs) Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 19 voix

Enfance, culture, information, relations extérieures

Compte-rendu de l'invitation du CISVA à la journée « Centre Sociaux et Collectivités : Animer ensemble un projet de territoire

M. le Maire fait un point sur la conférence qui s'est tenue à PARIS à laquelle se sont rendus Mme La Présidente du CISVA, Mme la Directrice du CISVA, Mme la Présidente départementale de l'association des Centres Sociaux ainsi que lui-même. Cette invitation a fait suite à des réunions régionales des Centres Sociaux et le CISVA a été choisi pour son originalité de fonctionnement en utilisant tous les équipements des 7 communes de la Vallée de l'AUTHRE.

Un lien a été fait avec la Loi Nôtre car les communes sont noyées dans les nouvelles intercommunalités de grandes tailles et les Centre Sociaux ont vocation à faire des animations et surtout créer du lien entre les communes pour rassembler.

2018-023- Résultat de la consultation des huisseries de la SMA

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus pour le remplacement de la porte à la S.M.A pour être en conformité avec les normes en vigueur.

SOCIETE	OBJET	PRIX HT	PRIX TTC
MAZET	Remplacement porte	1 967.00€	2 360.40 €
LAUMOND	Remplacement porte	2 060.97€	2 473.16€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise MAZET,
Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de la SMA Les Pitious de l'année en section d'investissement,
et charge Monsieur le Maire de mandater ces sommes.

M. le Maire souligne qu'un devis a également été demandé pour remplacer les volets. Mais l'entreprise MAZET se propose de les réparer pour 230€.

Vote : (dont 3 pouvoirs) Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 19 voix

Finances, administration générale, sports

2018 -024 - Demande de subvention au titre du FEADER mesure 7.4 (soutien des services à la population) : Place commerciale tranche 2, dessertes de commerces futurs et existants.

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il convient de reprendre la délibération 2017-055. Il précise que le montant des dépenses prévisionnelles a évolué et se répartit comme suit :

Marché à bon de commande :	
- Signalisation abords boulangerie et place commerciale :	1 602.00 €
- Extérieurs boulangerie :	47 351.14 €
- Extérieurs boulangerie escalier :	13 454.09 €
- Parking minute bar :	10 980.00 €
- Parking minute boulangerie :	28 275.00 €
- Passage piéton au droit des arrêts minute :	9 612.50 €
Hors marché à bon de commande	
- Plantations :	1 132.60 €
- Travaux de maçonnerie :	4 472.00 €
TOTAL	116 879.33 €

Le nouveau plan de financement de l'opération est le suivant :

Etat-DETR 2017 :	29 219.83 €
Département-Fonds Cantal Solidaire-:	12 000.00 €
Région-Bourg Centre-:	20 000.00 €

FEADER -mesure 7-4-sollicité:	20 595.70 €
Autofinancement/Emprunt :	35 063.80 €
TOTAL	116 879.33 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide les éléments présentés,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et engager toutes demandes sur cette question,
- Sollicite une aide du FEADER d'un montant de 20 595.70 € au titre de la mesure 7.4 – Soutien au service de base au niveau local pour la population rurale.

Vote : (dont 3 pouvoirs) Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 19 voix

2018 - 025 – Subventions de fonctionnement et participations 2018.

M. le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des **subventions de fonctionnement aux associations** proposées pour l'année 2018 par la Commission des finances.

Article	Objet	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6554	SUBVENTION	CAUE	360.00
6554	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	CENTRE SOCIAL DE LA VALLEE DE L AUTHRE	48 023.00
6554	SUBVENTION	CLIC	1400.00
6554	CONTRIBUTION	SYNDICAT DEPARTEMENTAL ENERGIE DU CANTAL	5746.00
6554	CONTRIBUTIONS	CANTAL INGENIERIE ET TERRITOIRE	990.00
6554	DEROGATIONS SCOLAIRES	VILLE AURILLAC	5 250.00
6554	CONTRIBUTION ANNUELLE	A.GE.D.I	780.00
6554	ADHESION	FONDATION DU PATRIMOINE	200.00
		TOTAL BP 6554	62 749.00
657362	SUBVENTION	PARTICIPATION AU BP CCAS	7 300.00
657363	SUBVENTION	PARTICIPATION AU BP SMA	27 900.00
65738	CREDITS SCOLAIRES	ECOLE NAUCELLES	8 116.00
		TOTAL BP 6573...	43 316.00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	ACCA NAUCELLES	250.00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	ANCIENS COMBATTANTS	120.00

6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	ASS CANTALIENNE DES AMIS DE LA LECTURE ACAL	130.00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	AMICALE DES PARENTS D ELEVES NAUCELLES	1 947.00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	AMICALE DES PARENTS D ELEVES NAUCELLES – CLASSE DECOUVERTE	4590.00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	COMICE AGRICOLE JUSSAC	105.00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	COMICE AGRICOLE AURILLAC	100.00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	COMITE DE JUMELAGE NAUCELLES ARS EN RE	615.00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	COMITE D'ANIMATION	0
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	COMITE D'ANIMATION FEU D'ARTIFICE	0
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	COULEURS ET PINCEAUX	110.00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	DE FILS EN AIGUILLES	310.00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	ENTENTE VALLEE DE L AUTHRE	660.00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	FEDERATION NATIONALE ANCIENS ALGERIE NAUCELLES	120.00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE NAUCELLES	500.00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	HAND BALL CLUB NAUCELLES REILHAC JUSSAC	660.00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	DANCE AND CO	400.00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	NAUCELLES BASKET BALL	200.00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	PETANQUE NAUCELLOISE	400.00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	PING PONG NAUCELLOIS	660.00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	NAUCELLES VETERANS	200.00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	RETRAITE SPORTIVE DE LA VALLEE DE L'AUTHRE	100.00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	TENNIS CLUB NAUCELLOIS	660.00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	APSARA Danse 15	400.00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	PATRIMOINE COMMUNAL DEMARRAGE	400.00
6574		PROVISIONS	3 063.00
		TOTAL BUDGET 6574	16 700.00

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget, au **chapitre 65**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve les propositions de subventions aux associations et autres organismes publics ou privés selon le tableau ci-dessus pour l'année 2018.**

Vote : (dont 3 pouvoirs) Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 19 voix

Information sur le budget du CCAS (subvention du Budget Principal)

2018 – -026 Vote du Budget Annexe « Centre Social de la Vallée de l’Authre » 2018

Madame Christine TOUZY, adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, présente le projet de **budget annexe « Centre Social de la Vallée de l’Authre » 2018**, qui s’équilibre :
en **section de fonctionnement à 49 705.00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve le budget annexe « Centre Social de la Vallée de l’Authre » 2018**

Vote : (dont 3 pouvoirs) Abstentions : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 19 voix

2018 - 027 – Vote du Budget Annexe «Structure Multi-Accueil Les Pitious » 2018

Madame Christine TOUZY, adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, présente le projet de **budget annexe « Structure Multi-Accueil Les Pitious » 2018**, qui s’équilibre :
en **section de fonctionnement à 187 987.00 €**
et en **section d’investissement à 14 043.00 €.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve le budget annexe Structure Multi-Accueil Les Pitious » 2018**

Vote : (dont 3 pouvoirs) Abstentions : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 19 voix

M. le Maire souligne que plusieurs assistantes maternelles se sont réunies et souhaitent créer une MAM (maison d’assistantes maternelles). Un rendez-vous a été programmé.

2018 --028 - Vote des taux d’imposition 2018

Monsieur le maire présente les taux des impôts communaux appliqués en 2017:

- taxe d’habitation : 15.37%
- foncier bâti : 21.13%
- foncier non bâti : 81.99%

Il propose de ne pas augmenter les taux pour 2018, ce qui donne les taux suivants :

- taxe d’habitation : 15.37%
- foncier bâti : 21.13%
- foncier non bâti : 81.99%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les taux d’imposition ci-dessus.

Vote : (dont 3 pouvoirs) Abstentions : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 19 voix

2018 –029 - Vote du Budget Primitif 2018

Madame Christine TOUZY, adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, présente le projet de **budget primitif communal 2018**, qui s'équilibre :
en section de fonctionnement à 1 421 384.00 €
et en section d'investissement à 1 754 484.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve le budget primitif 2018**

Vote : (dont 3 pouvoirs) Abstentions : 3 voix - Contre : 0 voix- Pour : 16 voix.

Mme TOUZY souhaite comprendre pourquoi ce vote.

M. LAVAL répond que l'opposition n'a pas eu le temps d'assimiler le BP.

M. VISI souligne pour sa part qu'il ne comprend pas les dépenses imprévues.

Mme TOUZY prend le temps de lui expliquer que les dépenses imprévues servent en cas de besoin et sont utilisées par décisions modificatives qui sont également votées.

Mme CLUSE répond qu'il s'agit d'un vote de réserve et que l'opposition a le droit de s'abstenir si elle le souhaite.

M. MONCANIS lui répond que pour lui il s'agit d'un vote de défiance car l'opposition est normalement là pour faire avancer les choses. Il rappelle que lui non plus n'est pas comptable et fait confiance aux personnes qui savent.

2018 - 030 - Création d'un poste d'agent de maîtrise : Modification du tableau des emplois communaux.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération doit préciser :

- le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé.

- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application des trois derniers alinéas de l'article 3 de la loi précitée ;

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 01/09/2017,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent de maîtrise titulaire affecté au service technique en fonction de l'ancienneté de l'agent et de sa réussite à l'examen professionnel,

Le Maire propose à l'assemblée **la création d'un emploi d'Agent de maîtrise, permanent, à temps complet à raison de 35h00 hebdomadaires, à compter du 01/04/2018.**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/04/2018,

Filière : technique,

Cadre d'emploi : Agent de maîtrise

Grade : Agent de maîtrise:

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Vote : (dont 3 pouvoirs) Abstentions : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 19 voix

*M. LAVAL demande quelles sont les conditions requises pour avoir ce poste ?
Mme HOSPITAL lui répond que l'agent en question remplit tous les critères demandés par la C.A.P qui a statué et qui a donné un avis favorable pour l'avancement à ce grade de l'agent. En effet, ce dernier a réussi à l'examen professionnel et a 12 ans d'ancienneté dans son grade actuel.*

Elle rappelle que cela fait deux ans que l'agent aurait pu être promu.

M. LAVAL demande s'il aura plus de responsabilité.

M. le Maire répond que l'on va y veiller et que c'est déjà le cas car cet agent est devenu agent de prévention et est responsable de la sécurité sur les travaux réalisés par les agents communaux.

2018- 031 - TABLEAU DES EMPLOIS DU PERSONNEL COMMUNAL. 11/04/2017.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 17 Mai 2016, modifié le 1^{er} septembre 2017,

Considérant, par délibération du 11 Avril 2017, **la création d'un emploi d'agent de maîtrise** à temps complet, affecté aux ateliers municipaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit le tableau des emplois communaux :

AGENTS STAGIAIRES ET TITULAIRES

<u>FILIERE</u>	<u>TC/TNC</u>	<u>Nombre d'heures</u>	<u>Emploi/ Fonction.</u>
<u>Grade</u>		<u>Hebdomadaires</u>	

Filière administrative

1 Attaché principal	TC	35h00	En disponibilité
1 Attaché	TC	35h00	Mise à disposition 100 % Directrice Centre social
1 Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	TNC	25h00	Secrétariat
1 Adjoint administratif	TNC	30h00	Accueil du public

Filière animation

1 Animateur principal	TC	35h00	Directrice SMA
-----------------------	----	-------	----------------

1 animateur principal 1 ^{ère} classe	TC	35h00 Tps partiel 80 % Animation SMA
1 Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	TNC	28h00 Animatrice SMA
1 Educateur de jeunes Enfants stagiaire	TC	35h00 Animation SMA

Filière technique

1 Agent de maîtrise	TC	35h00 Ateliers
1 Adjoint principal 2 ^o classe	TC	35h00 Ateliers
1 Adjoint principal 2 ^o classe	TC	35h00 Restaurant scolaire
1 Adjoint technique	TC	35h00 restaurant scolaire
1 Adjoint technique	TC	35h00 Ateliers
2 Adjoints principal 2 ^{ème} classe	TNC	30h00 entretien et 28h responsable garderie
1 Adjoint principal 2 ^{ème} classe	TNC	28h00 « ATSEM »
1 Adjoint technique	TNC	28h00 « ATSEM »
2 Adjoints techniques	TNC	26h00 et 27h00 Entretien des bâtiments

Filière sociale

1 ATSEM	TC	35h00 Temps partiel 80%
---------	----	-------------------------

AGENTS NON TITULAIRES PERMANENS ET NON PERMANENTS

FILIERE	TC/TNC	Nombre d'heures	Emploi/ Fonction.
Grade		Hebdomadaires	

1 CDD	TC	35h Directrice Générale des Services
1 CDD	TNC	22h : Responsable de la Médiathèque
1 Emploi Avenir	TC	35h00 Ateliers
1 CUI-CAE	TC	35h00 Ateliers

Vote : (dont 3 pouvoirs) Abstentions : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 19 voix

Education, solidarité

Compte-rendu du Conseil d'école :

M. GASTON explique que le questionnaire distribué aux familles concernant la semaine à 4 jours et demi a ramené une majorité de voix pour rester à 4 jours et demi.

Il a été fait un point sur l'accueil des TPS/PS ainsi que de la mixité des MS et GS. Un point a également été fait sur les sorties et la classe de mer.

Des remarques ont été faites sur le site Internet de l'école : mettre plus d'informations et envisager l'édition d'un livret d'accueil. Le bulletin municipal sera également distribué aux nouvelles familles inscrivant leurs enfants à l'école.

Il a également été fait un point sur le bruit dans la salle de restauration.

M. le Maire indique qu'à ce sujet, une proposition a été faite au niveau de la cantine avec la mise en place d'un étalement de l'arrivée des élèves au self. L'entrée commencera par les CP.

Une charte, présentée au conseil est en cours de rédaction et sera distribuée aux élèves et aux familles.

Mme FREYSSAC demande jusqu'à quelle heure dure la garderie à midi ? Monsieur GASTON indique qu'elle se termine à 12h00.

Mme FREYSSAC souligne un problème de transmission d'informations entre les agents communaux et les instituteurs ;

Examen de la Charte du bon fonctionnement du restaurant scolaire

Organisation de la classe de mer : informations

Monsieur le Maire présente le projet de classe de mer du groupe scolaire pour l'année 2017/2018 : un groupe de 54 élèves et 5 adultes partira à Bois-Plage du 14 au 18 mai 2018.

Le coût prévisionnel est de 16000.00 euros.

Le financement est effectué comme suite :

- APE : 5400.00€
- Comité de jumelage : 1080.00€
- Don en provenance de l'inauguration de l'école : 438€
- Mairie : 17€ par jour et par enfant

2018-.032- FINANCEMENT DE LA CLASSE DE MER 2017/2018 : PARTICIPATION DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire propose au Conseil de porter à 17€ par enfant la participation journalière à l'organisation de la classe de Mer 2017/2018 contre 16€ en 2015 pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie.

Le montant à verser pour cette année sera donc de 4590€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer 17 euros par jour et par enfant, qui seront prévus au budget primitif 2018.

Vote : (dont 3 pouvoirs) Abstentions : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 19 voix

M. LAVAL demande si tous les enfants vont y participer.

M. GASTON répond que oui.

Travaux

2018-033 - Résultat de la consultation du remplacement des fenêtres à la salle culturelles : choix des entreprises

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus pour le remplacement des fenêtres à la salle culturelle

	MAZET TTC	LAUMONT TTC
Fenêtres	6498.00€	8427.00€
Stores	1672.80€	2029.49€
Option : face feuilletée	420.00€	

Total avec option	8 590.80€	10 456.49€
--------------------------	------------------	-------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise MAZET,
Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année en section
d'investissement à l'opération correspondante,
et charge Monsieur le Maire de mandater ces sommes.

Vote : (dont 3 pouvoirs) Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 19 voix

2018- 034 Résultat de la consultation des travaux de l'église : choix des entreprises

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le cabinet HOSTIER, Maître d'œuvre à procéder à l'analyse des offres aboutissant au tableau de synthèse ci-après

HT	CREABOIS	THERON	BOUYSSÉ
Charpente	30 370 €	19 982 €	43 489 €
HT	AURITOIT	DJILALI	AUBERT
Couverture-Zinguerie	70 094 €	119 286 €	68 472 €

Après discussion, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Autorise Monsieur le Maire à signer les devis de l'entreprise THERON pour la
charpente et de l'entreprise AUBERT pour la couverture-zinguerie,
Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année en section
d'investissement à l'opération correspondante,
et charge Monsieur le Maire de mandater ces sommes.

Vote : (dont 3 pouvoirs) Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 19 voix

M. LAVAL s'étonne des différences de prix et demande une explication.

M. le Maire répond qu'il n'en a pas. Il indique que certaines offres correspondent globalement à l'estimatif établi par le Cabinet HOSTIER et que le même Cabinet à procéder à l'analyse des offres. Il en ressort que les offres AUBERT et THERON sont mieux conformes aux attentes.

M. LAVAL indique que l'entreprise THERON dispose d'une bonne notoriété.

Point sur les travaux du CISVA

M. le Maire explique que le démarrage des travaux a été perturbé par les intempéries. La livraison devrait se faire pour Noël. Egalement, il informe le Conseil que le dossier est passé en CRP du FEADER début avril et que le CISVA était le seul dossier du département présenté pour cette commission et qu'il a été retenu.

Point sur les travaux confiés aux entreprises et réalisés en Régie

Urbanisme, environnement, économie.

Questions diverses

M. ARRESTIER informe le Conseil que 8 supports de sacs de déjection canine vont être installés au niveau des espaces verts ainsi que des bancs et des tables de pique-nique.

M. le Maire souhaite faire une demande au conseil suite au rendez-vous qu'il a eu, en présence de M. GASTON, avec Madame DELAGNEAU, Directrice des services sociaux de l'Etat par rapport à l'accueil en France des réfugiés. L'accueil de 2 familles serait envisageable à NAUCELLES sous réserve de l'avis du Conseil.

Cette question a également été évoquée lors de la réunion des Maires du CISVA puisque les autres communes ont également été questionnées

Mme TOUZY ; Mme ARSAC et monsieur MONCANIS expriment leur avis très favorable.

M. LAVAL informe qu'il est réservé car il a des retours par rapport au Centre d'accueil du Château de St ETIENNE à AURILLAC où travaille son épouse et où il y a beaucoup de dégradations.

M. GASTON répond que c'est l'association AURORE qui encadre les réfugiés et qu'il en sera de même chez nous pour une durée d'une année à compter de l'arrivée des familles.

Le Conseil est favorable, à l'unanimité, pour l'accueil de deux familles de réfugiés sous réserve de disposer de logements appropriés.

M. LAVAL indique que des mamans ne peuvent plus circuler sur les trottoirs suite au stationnement gênant de voiture pour se rendre à l'école.

M. le Maire propose de faire des affichettes.

M. LAVAL se propose de les poser sur les pare brises des véhicules concernés.

M. LAVAL demande s'il est envisageable de réunir la Poste et la Supérette dans un avenir proche car il pourrait y avoir disparition des deux.

M. Le Maire répond que cette décision n'appartient pas au Conseil mais à la Poste et en général, en cas de fermeture de La Poste, c'est la Mairie qui prend la charge d'agence postale avec un agent payé en partie par la Poste.

M. VISI signale que le chemin menant à St JEAN de DONE a subi de gros dégâts. M. MARGE répond qu'il s'agit du passage des engins communaux qui en est responsable lors de la préparation de la plateforme nécessaire pour l'installation d'une table de pique-nique au débouché du chemin arrivant de TOURTOULOU qui a récemment été ouvert. Et que de plus, les intempéries ont augmenté le problème. Dès que le terrain sera asséché, M. MARGE indique qu'il sera mis des remblais provenant des terrassements effectués pour réaliser les arrêts minutes.

Mme CLUSE signale que suite à l'arrêt de l'éclairage public (dispositif un sur deux) Place des Etangs, des voitures ont été dégradées entre minuit et deux du matin avec vols de papiers et d'argent car tout ce secteur est privé d'éclairage.

M. MARGE répond qu'il va demander à ce que les lampes ne soient plus éteintes dans ce secteur.

M. le Maire informe le Conseil qu'à la suite d'une question diverse posée par M. LAVAL lors du précédent Conseil, une note de service a été rédigée par rapport aux ports des EPI dans les services concernés

M. LAVAL répond qu'il en a eu connaissance et l'en remercie.

La séance est levée à 22h45

La secrétaire de séance
Marjorie FREYSSAC